

Question orale de Madame Caroline CASSART-MAILLEUX, Députée du
Groupe MR,
à Madame Caroline DÉsir Ministre d'Éducation,
relative à la **conception des référentiels pour le tronc commun,**
notamment celui de mathématique

Madame la Ministre,

Aujourd'hui je souhaiterais vous interroger sur la conception des référentiels pour le tronc commun, en prenant un exemple concret : celui des mathématiques.

Il me revient en effet que le nouveau référentiel de mathématiques, qui sera prochainement soumis au vote du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne comprendrait aucune notion de probabilités de la troisième maternelle jusqu'à la troisième secondaire, soit pour toute la durée du tronc commun.

Cependant, plusieurs s'accordent à dire que la pensée probabiliste est toutefois nécessaire pour les élèves dès le primaire dans la perspective de développer leur esprit critique et leur citoyenneté. S'il est clair qu'il est important d'élaguer quelque peu ces référentiels, toute la question est évidemment celle de l'équilibre entre les matières « essentielles » à apprendre dans le fondamental et celles à maîtriser dans le secondaire à 15 ans, les unes devant être reliées aux autres en toute cohérence et ce, quels que soient les domaines.

Au niveau des mathématiques, constatons-le : à l'heure actuelle, les probabilités et les statistiques ne font qu'envahir notre quotidien : que ce soit au niveau de l'épidémie (spécificité des tests, détermination du public à tester, efficacité du vaccin...), au niveau de la vie politique et sociale (sondages en tout genre), au niveau du sport et des loisirs (statistiques de but, jeux de hasards...). Il semble incontournable de donner dès le plus jeune âge, à tous les enfants, au terme du tronc commun, les outils indispensables à la compréhension des phénomènes aléatoires pour contrer notamment les conceptions erronées des élèves dans certains domaines et leur donner toutes les cartes pour décrypter le monde qui les entoure.

En outre, nous pouvons adhérer à l'importance de travailler tôt la construction de concepts essentiels. Une partie intitulée « De l'organisation des données à la statistique » se trouve d'ailleurs bel et bien dans le référentiel Mathématiques . La « dépendance au jeu » ou encore les notions de « possible, d'impossible et le certain », seront vraisemblablement vues dans *d'autres référentiels (sciences humaines, sociales et économiques, éveil scientifique, etc)* . *Madame la Ministre pouvez-vous le confirmer ? Cela étant, comment s'assurer dans ce cas, et dans quel cours, de la maîtrise du périmètre complet du concept en question ?*

Madame la Ministre, voici dès lors mes questions. Comment s'est effectué ce travail d'élagage et le choix de ce qui est « essentiel » à maîtriser dans chacune des matières du tronc commun ? *Les membres du groupe de travail auraient ils majoritairement décidé que les notions de probabilités ne semblaient pas « essentielles » ?* Comment s'assurer de l'équilibre

et la continuité pédagogique de ce qui devra être enseigné en fondamental et dans les premières années du secondaire ? Concernant *l'absence de ces probabilités* au sein du référentiel de mathématiques : *il semble que le groupe central en ait été informé au moyen de notes du groupe de travail, l'une argumentant le choix du retrait, l'autre, à l'inverse, insistant sur l'importance de cette matière. Qui prend in fine la décision d'acter ou non la disparition de compétences ou savoirs dans les référentiels?* Enfin, quand ces nouveaux référentiels sortiront-ils et à partir de quand devront-ils être appliqués ?

On le sait, ces référentiels seront accompagnés des programmes d'études qui seront rédigés par les différentes Fédérations de pouvoirs organisateurs. Certains de ces programmes pourraient-ils faire référence de façon plus pointue à certains aspects et moins à d'autres (celui des probabilités par exemple) ? Si nous adhérons à la liberté pédagogique et méthodologique des pouvoirs organisateurs, nous tenons également au respect du cadre en termes d'essentiels à maîtriser. Madame la Ministre, les critères appliqués lors de l'analyse des programmes en vue de leur approbation permettent-ils de garantir que les mêmes attendus sont abordés quelle que soit l'école fréquentée?

Enfin, ces référentiels de compétences n'ayant pas été testés à grande échelle, il se pourrait qu'ils nécessitent certaines adaptations dans les années à venir. Une mise à l'épreuve, suivie d'un retour de terrain sont-ils prévus et selon quels agenda et modalités pratiques?

Madame la Ministre comment comptez-vous organiser l'évaluation de cette mesure ? Dans quel délai envisagez-vous de l'organiser et à quelle fréquence ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Dès le départ, le domaine des socles de compétences intitulé «*Traitement de données*» a été renommé «*De l'organisation des données à la statistique*», afin que ce champ s'inscrive davantage dans l'apprentissage de la statistique, une branche des mathématiques omniprésente de nos jours. Durant les neuf années du tronc commun, il est attendu que l'élève est progressivement capable de recueillir et organiser des critères, de présenter des tableaux, des ensembles, des arbres et des diagrammes et de résumer des données et des paramètres de position et de dis-

persion. Les bases de la statistique sont essentielles pour former un citoyen responsable. Quelques notions de quatrième année secondaire ont même été ajoutées dans le référentiel de troisième année secondaire, afin qu'elles soient apprises plus tôt dans le parcours.

Le nouveau référentiel favorise une approche spiralaire des apprentissages et entend éviter les mathématiques qui «*tournent à vide*». Le groupe de travail a estimé qu'une approche formelle en lien avec la définition fréquentielle et axiomatique n'était pas appropriée à l'âge des élèves du tronc commun, car trop complexe. À ce stade du parcours, il est plus judicieux et raisonnable de développer uniquement les notions de fréquence, de fraction et de rapport.

Pour être totalement transparente, je vous annonce que neuf des dix membres du groupe de travail étaient d'accord pour considérer que les probabilités n'étaient pas une matière essentielle, contre un seul qui prônait l'inverse. *In fine*, après analyse des différents arguments, la commission des référentiels a penché en faveur de cette majorité. La formation mathématique ne s'arrêtant pas à 15 ans, le groupe de travail a toutefois bien imaginé que les probabilités pourraient être étudiées dès la quatrième secondaire dans les futurs référentiels.

Pour rappel, chaque groupe de travail disposait d'un cahier des charges qui lui était spécifique, ainsi que de la charte des référentiels. Cette charte définissait une série de qualités attendues pour les essentiels, tout en rappelant d'éviter de demander aux élèves d'apprendre tout ce qu'il est possible de savoir. Les contenus du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire n'ont pas été calibrés sur les seuls contenus actuellement dispensés dans l'enseignement général. Ces apprentissages seront, pour la plupart, prolongés et approfondis au-delà du tronc commun. L'approche spiralaire favorisera le renforcement progressif des acquisitions des élèves, à travers la remobilisation de certains savoirs, savoir-faire et compétences travaillés antérieurement. Les progressions ont été lissées de manière à éviter les ruptures que peuvent constituer des sauts cognitifs trop importants d'une année ou d'un niveau à l'autre.

Une autre qualité exigée dans la charte était la cohérence verticale. Chaque projet de référentiel a dû assurer une continuité explicite avec ce qui est enseigné dans les années précédentes et ce qui est enseigné dans les années suivantes. L'objectif est d'éviter de possibles effets de rupture entre les niveaux d'enseignement, du maternel au primaire ou du primaire au secondaire.

L'élaboration progressive des projets de référentiels s'est en outre déroulée sous la supervision de la Commission des référentiels et des programmes, qui a été la garante de la cohérence de l'ensemble et de l'atteinte des qualités visées par la charte des référentiels.

Quant aux programmes, ceux-ci n'ont pas pour mission principale de définir ou d'ajouter des contenus et des attendus au référentiel. Le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de prévoit que le gouvernement approuve les programmes d'études du tronc commun, après avoir pris l'avis de la Commission des référentiels et des programmes. Cette dernière peut vérifier que les programmes d'études permettent d'atteindre les attendus définis dans les référentiels de compétence initiale et du tronc commun. Pour ce faire, elle a mis au point une grille d'analyse qui pourrait être appelée à évoluer, notamment en fonction de l'expérience acquise dans le cadre de l'examen des premiers programmes. Lors de l'analyse, la Commission des référentiels et des programmes veille à ce que les ajouts identifiés dans les programmes d'études gardent un caractère exceptionnel, pour garantir que les programmes se concentrent sur les essentiels et ne viennent pas modifier de manière significative le parcours du tronc commun.

Enfin, je rappelle qu'un important processus de relecture globale a été mis sur pied. Il a été opéré par des enseignants de terrain et des experts académiques, qui ont évalué la clarté et le réalisme des référentiels d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif. Les référentiels ont ensuite été adaptés en conséquence. Toutefois, en dépit de cette relecture en profondeur, la Commission des référentiels et des programmes a fait part, dans le rapport d'avis accompagnant tous les référentiels transmis au gouvernement en mai 2020, de son inquiétude quant à la soutenabilité de l'ensemble. Elle a demandé qu'un monitoring rapproché soit mis en œuvre d'emblée, et puisse déboucher, le cas échéant, sur des adaptations et/ou des élagages additionnels de certains référentiels. Le gouvernement partageant ces inquiétudes, ce monitoring devra être validé par lui.

Madame Schyns, de nouvelles demandes ont effectivement été formulées à la Commission des référentiels et des programmes en décembre dernier. Dans la phase actuelle, le gouvernement s'empare des projets de référentiels: ils sont encore modifiables et commencent par ailleurs à circuler. Ils sont donc sujets à différents retours, et il est dès lors normal et sain que des experts soient consultés pour améliorer ce qui peut ou doit l'être, notamment en ce qui concerne des questions jugées prioritaires dans l'agenda des partenaires de la majorité. Les panels en question seront constitués de diverses manières: soit au départ de propositions de consultation déposées par les partenaires de la majorité, soit en fonction des besoins, au départ de démarches proactives des groupes informels créés à cette fin par les membres de la Commission des référentiels et des programmes, toujours en veillant à croiser les expertises.

Les référentiels seront retravaillés au départ de ces consultations, et des versions amendées seront présentées en séance plénière de la Commission des référentiels et des programmes. Des auditions complémentaires d'experts pourraient avoir lieu. C'est donc bien la Commission des référentiels et des programmes qui aura la main pour valider, le cas échéant, les nouvelles versions et les transmettre ensuite sous la forme de propositions au gouvernement. Toutes les demandes reçues par le gouvernement sont ainsi rapportées à la Commission des

référentiels et des programmes. Pour le moment, celles-ci ont concerné exclusivement le référentiel de la formation historique, géographique, économique et sociale.

Pour conclure, le report ne devrait pas poser de difficulté, car un important programme de formation de tous les enseignants de P1 et de P2 devra avoir lieu à partir de l'année scolaire prochaine. Cette formation abordera les fondamentaux des nouveaux référentiels, qui seront utilisés à partir du mois de septembre 2022, ainsi que les dispositifs novateurs inhérents au tronc commun, dont l'accompagnement personnalisé. Les programmes des réseaux suivront dans la foulée. Au moment de la mise en œuvre des référentiels, les enseignants concernés auront été formés à ces derniers.